

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Collectivité : CCAS de
SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	13
Présents	8
Votants	9

Date de convocation
25/09/2023

Date d'affichage
25/09/2023

**Objet de la
délibération**
**DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE**

Délibération n°2023DELCCAS007
C.C.A.S DE SOLIGNAC
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance ordinaire du 5 octobre 2023

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, le Président.

Présents : Mesdames COIGNAC, SEGARD, LAFFITTE, BAYLE, FOURGEAUD
Messieurs PORTHEAULT, MERZEAU, GOUGEAUD

Absents et excusés :

- Madame BRUNEAU est absente excusée
- Mesdames HAMRI, MOURNETAS, et FERNANDES sont absentes
- Madame GUITARD donne procuration à Madame COIGNAC

Mme Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Le CCAS doit statuer sur la demande d'aide financière sollicitée par l'assistante sociale de secteur au bénéfice d'un jeune couple. La vice-présidente présente de façon anonyme la situation familiale, budgétaire et les difficultés rencontrées.

Les membres du CCAS votent à l'unanimité l'octroi d'un secours financier à hauteur de 925 € sous forme d'un virement fait à leur bailleur.

Madame la Vice-Présidente reprend la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- Cette somme sera versée sous forme d'un virement réglé directement au bailleur.

Par 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 9 octobre 2023
Et la publication le 9 octobre 2023, le Président,

